



Litige sur une garantie telephone portable avec orange

Par **henn**, le **23/01/2009** à **20:48**

apres 6 mois d utilisation de mon telephone portable, j ai du procede a un echange aupres d orange car celui ci ne s allumait plus. je recois aujourd hui une lettre m informant de la "cause" de la panne : oxydation severe de la carte electronique". cette panne n etant pas incluse dans la garantie, orange me reclame 125 €. a aucun moment je n ai vu ce contrat mentionnant cette clause et apres seulement quelques mois d utilisation, je trouve cela scandaleux de me faire payer une oxydation qui ne me concerne pas. que puis je faire pour me retourner contre le service contentieux ?
merci d avance